Distribution : Générale

C/C.01/99-07/SR/01/Rev.3

ORIGINAL : Anglais

SESSION DES REPRÉSENTANTS SUPPLÉANTS N^{O} 99-07

Le samedi 26 juin 1999
Banff, Canada

ÉBAUCHE DE COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil, par l'entremise de ses représentants suppléants, s'est réuni à Banff (Alberta), au Canada, le 26 juin 1999. Mme Norine Smith, du Canada, présidait la séance, alors que MM. José Luis Samaniego et William Nitze représentaient respectivement le Mexique et les États-Unis. Le directeur, M. Greg Block, représentait le Secrétariat. Le secrétaire du Conseil, M. Marc Paquin, agissait à titre de secrétaire de la séance. D'autres représentants officiels des Parties et du Secrétariat étaient également présents. Les membres du CCPM assistaient à la partie conjointe de leur session avec les représentants suppléants.

Point 1 Adoption de l'ordre du jour

Les représentants suppléants adoptent l'ordre du jour au début de la session.

Point 2 Révision des Lignes directrices relatives aux communications visées aux articles 14 et 15 de l'ANACDE et discussion sur les directives concernant la constitution des dossiers factuels

Les représentants suppléants examinent les modifications proposées et conviennent qu'une version révisée des Lignes directrices soit soumise à l'examen et à l'approbation du Conseil.

Point 3 Parachèvement des résolutions

Les représentants suppléants s'entendent sur les changements à apporter aux différentes résolutions qui seront soumise à l'examen et à l'approbation du Conseil, le cas échéant.

Point 4 Cadre de participation du public aux activités de la CCE

Les représentants suppléants mentionnent que les Parties sont sur le point de parachever des lignes directrices relatives à la participation du public aux activités de la CCE, et que les fonctionnaires s'efforceront de parachever ce document dans les meilleurs délais.

Point 5 Autres questions

Point 5.1 Participation des membres des Comités consultatifs nationaux (CCN) aux séances conjointes du Conseil et du CCPM

Les représentants suppléants conviennent d'inviter les membres des CCN, qui seront présents à la session de Banff, à participer aux séances conjointes du Conseil et du CCPM à titre d'observateurs. Ils s'entendent également pour que leur participation ultérieure aux séances fasse l'objet de décisions ponctuelles, en tenant compte, dans chaque cas, de l'espace disponible, du nombre de membres présents et d'autres considérations.

Point 5.2 Normes des laboratoires et biosécurité

Ce point est ajouté à l'ordre du jour à la demande du Mexique, bien que les représentants suppléants n'examinent finalement pas les questions relatives aux normes des laboratoires. Toutefois, en ce qui a trait à la biosécurité, ils conviennent que cette question pourrait faire l'objet d'une étude dans le cadre du Programme relatif à l'environnement et au commerce ou du Projet sur les nouvelles tendances. Mais en raison du caractère délicat de cette question sur le plan politique et du manque de consultation préalable, les représentants suppléants ne prennent aucune décision définitive quant à l'orientation des travaux sur la biosécurité.

Point 6 Évaluation des impacts environnementaux transfrontaliers (EIET)

Les représentants suppléants examinent l'état des négociations sur l'EIET, ainsi que des solutions de rechange éventuelles qui respecteraient les objectifs de l'ANACDE en cette matière, notamment l'adoption d'un système volontaire.

Point 7 Levée de la séance

La présidente lève la séance.

Rédigé par Marc Paquin, secrétaire du Conseil